



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu l'arrêté rectoral du 25 septembre 2023 relatif à l'ouverture de la session 2024 du CAPPEI par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle ;

Vu l'arrêté rectoral du 30 novembre 2023 relatif à la liste des candidats inscrits ;

Vu la délibération du jury en date du 27 juin 2024.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive par la voie de la VAEP, session 2024, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

BARBET Astrid
CHESSOUX Caroline
DARAMY Camille
DUBOURG Christopher
GEFFROY Céline
LANDREA Céline
LANIER Delphine
MAZZARELLA Laurence
MOREAU Astrid
REYNAUD Damien
SAINT-ANDRE Eluska

2nd degré

NEANT

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 28 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL.